

L'accès au droit c'est quoi ?

Vous avez un litige avec un voisin, un membre de votre famille, une administration, votre employeur... ?

Vous avez besoin de connaître vos **droits** et/ou **être accompagné** dans vos démarches ?

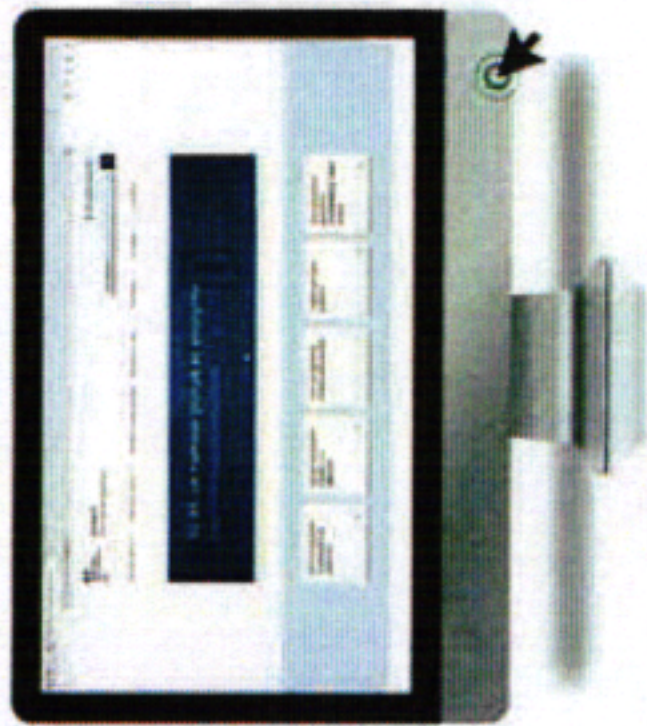
Les missions des CDAD et CAD

- **Coordination** de la politique publique d'accès au droit au niveau départemental.
- **Organisation** de permanences d'accès au droit pour tous sur le territoire.



Cette brochure vous donnera les repères nécessaires pour vous adresser à l'interlocuteur dont vous avez besoin pour l'obtention d'informations juridiques gratuites dans vos démarches.

Retrouvez le point-justice à proximité de chez vous sur le site **Justice.fr**



En appelant le **30 39** ou le

09 70 82 31 90 pour l'Outre-Mer (appel gratuit)

ACCED

Vous pouvez également trouver des informations sur le site internet du CDAD/CAD de votre territoire



Votre CDAD/CAD

Conseil Départemental de l'accès au Droit de la Corrèze 05 87 49 62 05 06 19 62 77 80



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Accès au droit
Justice.fr

Accès au droit
informer,
orienter,
aider



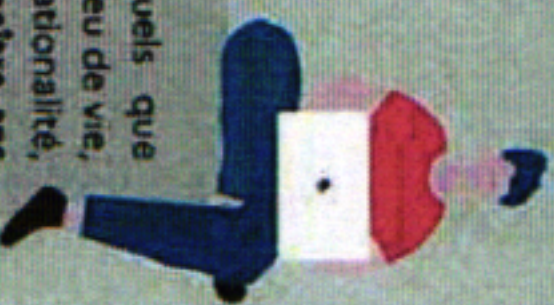
point-justice
informer, orienter, aider

Retrouvez-nous sur :
Justice.fr

Bien connaître ses droits et devoirs

Qui est concerné ?

Chaque personne - quels que soient ses revenus, son lieu de vie, son âge, son sexe, sa nationalité, etc. - qui souhaite connaître ses droits ou ses obligations et être aidée dans ses démarches.



Où ?

Dans un point-justice, une maison de justice et du droit (MJD). Ces lieux sont neutres, confidentiels et proches de chez vous.

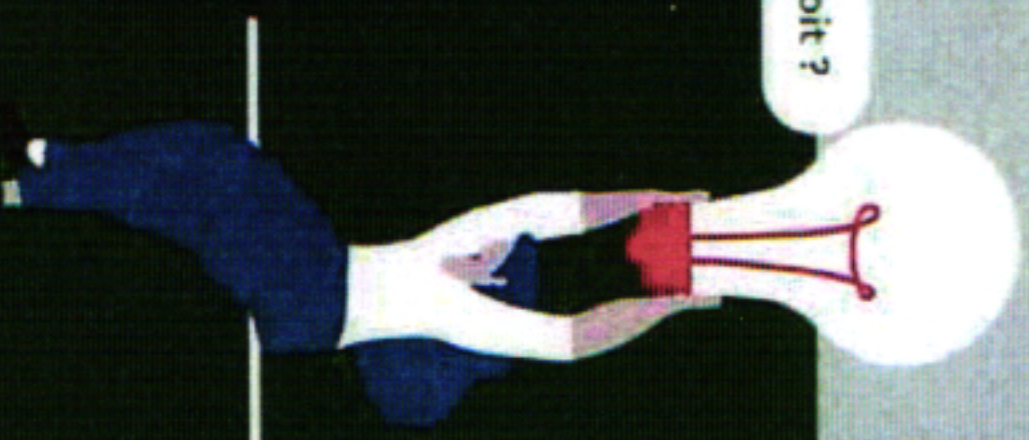
Quand ?

A tout moment, pour être informé de ses droits. Avant, pendant ou après une procédure judiciaire.

Accès
au droit
informer,
orienter,
aider

Pourquoi faciliter l'accès au droit ?

Connaître ses droits et obligations, et être en mesure de les exercer, est un besoin essentiel pour chaque individu. Faciliter l'accès au droit de tous, notamment des personnes qui en sont les plus éloignées, est un objectif permanent du ministère de la Justice.



Comment ?

Les point-justice vous informent de vos droits et vos devoirs
Pension alimentaire, expulsion locative, tutelle, etc.

Demander de l'aide auprès d'un point-justice
Divorce, licenciement, conflits de voisinage, etc.

Vous aurez un premier entretien découverte et d'orientation

Des permanences sont organisées au point-justice avec plusieurs professionnels
Avocats, notaires, commissaires de justice, juristes d'accès au droit, délégués du défenseur des droits, associations, médiateurs, écrivains publics, conciliateurs de justice, etc.

Le point-justice vous aide gratuitement.

point-justice

